



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 4 Juin 2024

Membres en exercice : 9
Date de la convocation : 28/05/2024

D-2024-10

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

M^{me} Diane ESQUERRE, Présidente du CCAS

Etaient Présents : Mesdames Diane ESQUERRE, Colette MERCERON, Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Charline BRAJEUX GELI, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

Absents Excusés : Madame Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER

Véronique GRILLET est désignée secrétaire de séance

AIDE ALSH – 2024-01

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente,

Le règlement d'attribution des aides du CCAS prévoit qu'une aide exceptionnelle peut être accordée aux familles pour financer le séjour des enfants avec l'ALSH en période de vacances scolaires. Suite au séjour effectué en avril, une famille demande à bénéficier de cette aide.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le règlement d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS de Castelmaurou,

Vu le quotient familial de la famille,

Vu la demande écrite de la famille.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

Article 1 : ACCEPTE de participer au financement de ce séjour à hauteur de 70 €

Article 2 : Cette somme sera versée directement à la famille après vérification du paiement.

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 Contre : 0

Fait et délibéré les jour et mois susdits.

**La Présidente du CCAS,
Diane ESQUERRE.**

